Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

*
RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet
· No CAS: n.a.
· Numéro CE:
920-750-0
· Numéro d'enregistrement 01-2119473851-33-XXXX
· UFI: 3Q90-S0EW-U009-EKPM
· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
· Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
· Catégorie du produit
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC0 Autre
· Catégorie de processus
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
· Fonction technique Diluant
· Emploi de la substance / de la préparation
Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.
Un diluant pour diluer des peintures et vernis mono-composant si appliquer au pistolet
· Utilisations déconseillées
Ce produit n'est pas recommandé pour des applications autres que celles identifiées ci-dessus.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur:
W.Heeren & Zoon bv.
Oosteinderweg 32
1432 AL Aalsmeer
Netherlands
tel.+31 297-360366
email: info@epifanes.nl
· Service chargé des renseignements: Research & Development.
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence
W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl
France: numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59 :24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Belgium: antigifcentrum/centre antipoisons: 070 245 245

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 1)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
· Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 2)

· Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
Le produit ne répond pas aux critères PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.
l'annexe XIII de REACH.
Non applicable
· vPvB:
Le produit ne répond pas aux critères de vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances
· No CAS Désignation
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
· Code(s) d'identification
· Numéro CE: 920-750-0
· Description: Mélange de solvants

*
RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 3)

· Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
· Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Eau
Jet d'eau à grand débit
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité:
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

*
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
· Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire
· Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Néant

· DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
Oral	Long terme - effets systémiques.	699 mg/kg/dag (consommateur)
Dermique	Long terme - effets systémiques.	699 mg/kg/dag (consommateur)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques.	608 mg/m³ (consommateur)

· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
Dermique	Long terme - effets systémiques.	773 mg/kg/dag (Salariés)
Inhalatoire	Long terme - effets systémiques	2.035 mg/m³ (Salariés)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 5)

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.**
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**
Protection respiratoire recommandée.
Filtre AX
En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.
· **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Gants
Durée du contact EPI - Matériau des gants Épaisseur des gants Temps de pénétration

Caoutchouc nitrile >0,55 mm

>480 minutes

Gants en néoprène >0,75 mm

>480 minutes
· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 6)

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé afin de respecter les restrictions relatives aux émissions dans l'air, l'eau et le sol.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Transparent
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>90 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé
· Supérieure:	Non déterminé
· Point d'éclair	<10 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	0,69 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,738 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 7)

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Non déterminé
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	100,0 %
· VOC:	100,00 % VOC 738,0 g/l / 6,16 lb/gal
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 8)

· 10.4 Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'inflammation. L'électricité statique et la formation d'étincelles
doivent être évitées. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, abraser ou exposer à la chaleur ou à des sources d'inflammation.
exposer à la chaleur ou à d'autres sources d'inflammation.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux: n.a.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
· Toxicité aiguë néant

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		
Oral	LD50	>5.820 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 (4 heures)	>23,3 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· Corrosion cutanée/irritation cutanée néant
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire néant
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Mutagénicité sur les cellules germinales néant
· Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
· 11.2 Informations sur les autres dangers
· Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 9)

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	
LC50, 96 uren	>13,2 mg/l ((Truite arc-en-ciel))
CE50 (48 heures)	3 mg/l (Puces d'eau)

· 12.2 Persistance et dégradabilité
Facilement biodégradable, dégradation 28 jours - 98%.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT:
Cette substance n'est pas classée comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· vPvB:
Cette substance n'est pas classée vPvB selon les critères actuels de l'UE.
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
· 12.7 Autres effets néfastes
· Remarque: Toxique chez les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 10)

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP3	Inflammable
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· ADR, IMDG, IATA UN1263

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG

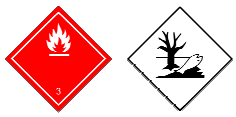

· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 11)

· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Non Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-E A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités exceptées (EQ): · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	 E2 5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	 5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 12)

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
· Catégorie SEVESO
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
200 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
500 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	50-100

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 13)

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique: Research & Development.**
· **Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl**
· **Date de la version précédente: 04.05.2026**
· **Numéro de la version précédente: 22**
· **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
· **. Sources.**
ECHA Agence européenne des produits chimiques - http://echa.europa.eu/information-on-chemicals
FDS des matières premières fournies par le producteur/fournisseur.
DNEL/PNEC/toxicité aquatique fournies selon la fiche de données de sécurité du producteur/fournisseur.
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

* **Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition**
· **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
· **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PC0 Autre
· **Catégorie du procédé**
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 14)

· Catégorie de rejet dans l'environnement
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
· Fonction technique Diluant
· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
· Conditions d'utilisation
· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
· Paramètres physiques
· Etat physique Liquide
· Concentration de la substance dans le mélange Matière première.
· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité
Inférieur à 100 g par utilisation.
· Autres conditions d'utilisation
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement
Utilisation uniquement sur un sol dur
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur
Conserver hors de portée des enfants.
· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit
N'est pas applicable
· Mesures de gestion des risques
· Protection du travailleur
· Mesures de protection organisationnelles
Aucune mesure particulière n'est requise.
· Mesures techniques de protection
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
· Mesures personnelles de protection
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Gants de protection

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.05.2026 Révision: 06.05.2026
Numéro de version 23 (remplace la version 22)

Nom du produit: Epifanes Diluant Mono Pistolet

(suite de la page 15)

· **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
· **Mesures de protection de l'environnement**
· **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
· **Mesures pour l'élimination**
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
· **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
· **Estimation de l'exposition**
· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
· **Guide pour l'utilisateur en aval**
Pas d'autres informations importantes disponibles.